

Disposer d'un environnement sain est fondamental pour la vie humaine. Les dégradations qui y sont portées constituent une préoccupation majeure dans la mesure où elles mettent en jeu l'avenir de l'humanité toute entière et où elles contribuent à un déséquilibre social. Ainsi, il n'est désormais plus possible de dissocier la préservation de l'environnement de la protection des droits de l'homme, en raison de leur interdépendance.

KATHARINA BRAIG



Docteur en droit de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Bâle, Katharina a enseigné et pratiqué le droit de l'environnement dans de nombreux pays : France, Suisse, Allemagne, Algérie. Elle est actuellement juriste pour l'entreprise « Ecos AG », tout en continuant ses activités de recherche et de consulting.

- Recherche principale : « La protection de l'environnement par la Convention européenne des droits de l'homme, Helbing & Lichtenhahn Verlag, Basel, 2013 » (en allemand)
- Contact : katharina.braig@pldh.org
- Langues : anglais, allemand, français

Domaines d'intervention sur le *droit de l'environnement* :

- Droit européen de l'environnement
- Politique énergétique
- Droit à la distribution et l'assainissement de l'eau
- Droit de respirer un air sain
- Principe de précaution